

RAPPORT SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES ET LE DROIT A LA LIBERTE DE LA RELIGION OU DE CONVICTION : LE PEUPLE BAMILEKE DU CAMEROUN.

NOUPOUE Edwige Mirabelle

Les peuples autochtones de par le monde présentent une certaine diversité culturelle et un certain droit aux croyances et pratiques spirituelles. Ces peuples sont les détenteurs de langues, de savoirs, de systèmes et de croyances uniques et ils ont une pratique inestimable de la gestion durable des ressources naturelles. En ce qui concerne la culture, elle se réfère en général, à l'activité humaine. En sociologie, la culture est définie de façon plus étroite comme « ce qui est commun à un groupe d'individus » et comme « ce qui le soude », c'est-à-dire ce qui est appris, transmis, produit et créé. Pour Freud (« Malaise dans la Culture »), la culture est un ensemble de réalisations et de régulations qui sert deux propos : protéger les hommes de la dureté implacable de la Nature et ajuster les relations des humains entre eux.

Le Comité des droits de l'homme, dans Observation générale no 22 : Article 18 (Droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion), observait que l'accomplissement des rites et la pratique religieuses incluaient des coutumes tels que l'observation des interdits alimentaires, le port de vêtements ou de couvre-chefs religieux, la participation à des rites de passage et l'emploi d'une langue religieuse. De plus, elle rappelle que la majorité de la population ne devait pas adopter des mesures discriminatoires qui restreignent, d'une manière spéciale, la pratique de religions minoritaires.

La liberté de culte, liberté de religion ou liberté de croyance désigne le droit subjectif fondamental des personnes de choisir et de pratiquer une religion donnée ou aucune. Par extension, elle fait référence aux textes de droit, déclarations, pactes, conventions, lois, textes constitutionnels divers qui permettent d'affirmer, défendre, étendre ou limiter ce droit. La liberté de religion est, avec le sécularisme (laïcité) l'un des aspects essentiels de la liberté de conscience. Selon Jean Baubérot, la liberté de pensée donne à l'individu les outils intellectuels lui permettant de choisir et d'exercer avec discrimination et libre arbitre, ses choix de conscience, de religion, de conviction.

1) Comment décrire les croyances et pratiques spirituelles des peuples autochtones Bamiléké ?

La Déclaration universelle des droits de l'Homme garantit que « Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites. ». Les peuples autochtones ont une relation particulière avec leur terre traditionnelle dont ils gèrent de manière spécifique. Gardiens de traditions uniques, ils préservent des caractéristiques sociales, culturelles, économiques et politiques distinctes de celles des sociétés dominantes dans lesquelles ils vivent. Ces derniers arrivants sont par la suite devenus dominants par le biais de la conquête, de l'occupation, du peuplement ou d'autres moyens. Leur terre ancestrale a une importance fondamentale pour leur survie collective physique et culturelle en tant que peuples. Ils ont leurs propres concepts différents du développement, qui reposent sur leurs valeurs traditionnelles, leurs visions, leurs besoins et leurs priorités. Bien que les croyances varient d'un individu à l'autre et qu'elles puissent inclure des éléments non-religieux, les propos des personnes interrogées se ressemblent à plusieurs égards.

On peut noter ici pour Cherblanc & Jobin. (2006), parlant d'une théorisation du spirituel dans l'ensemble des discours, on note explicitement ou non, une représentation du spirituel structurée autour de six dimensions : le sens, la transcendance, les valeurs, l'identité, l'appartenance et les rituels. Adopté une définition globale de la religion qui comprend à la fois la spiritualité (en rapport avec la transcendance) et la religiosité (les caractéristiques comportementales, sociales, doctrinales et de dénominations spécifiques). Taylor (1871), déclare que « la culture ou la civilisation prise dans son acception au sens large est cet ensemble complexe composé par la connaissance, la croyance, l'art, la morale, la loi, les coutumes et toutes les autres compétences et habitudes acquises par l'homme en tant que membre d'une société. » C'est comme un « Ensemble complexe... savoirs, croyances, art, mœurs, droit, coutumes, usages acquis par l'homme vivant en société ».

« J'appelle culture le milieu humain, tout ce qui, par-delà l'accomplissement des fonctions biologiques, donne à la vie et à l'activité humaine, Forme, Sens et Contenu...La culture est un phénomène entièrement symbolique, elle se définit comme un ensemble très complexe de représentations, organisées par un code de relations et de valeurs : traditions, religion, lois, politique, éthique, arts, tout cela dont l'homme, où

qu'il naisse, sera imprégné dans sa conscience la plus profonde et qui dirigera son comportement dans toutes les formes de son activité... »Benveniste (n.d.).

En générale, la culture est : « un système de représentations mentales qui fonctionnent en grande partie inconsciemment et dicte les valeurs, les conduites et les visions du monde que tout individu appartenant à un groupe donné doit actualiser dans sa vie quotidienne pour faire partie du groupe. ». La culture est un ensemble de systèmes de significations propres à un groupe, significations prépondérantes qui apparaissent comme valeurs et donnent naissance à des règles et à des normes que le groupe conserve et s'efforce de transmettre et par lesquelles il se particularise, se différencie des groupes voisins. Ensemble de significations que tout individu est amené à assimiler, à recréer pour lui tout au long de sa vie.

On peut parler de « spiritualité autochtone » comme faisant référence aux convictions et pratiques spirituelles que les peuples autochtones qualifient de « traditionnelles » ou « coutumières ». Parfois, ces convictions et pratiques incluent d'autres traditions religieuses, comme le christianisme, ou sont observées en combinaison avec celles-ci. De nombreuses personnes ont qualifié la spiritualité autochtone de « mode de vie » et « mode de pensée » (vision du monde) centrée sur un rapport avec le Créateur, la terre et « toutes nos relations ». Cela comprend habituellement toutes les autres créatures et formes de vie, y compris ce que l'on perçoit comme des objets inanimés, mais auxquelles ces groupes attribuaient généralement un esprit ou une âme. La plupart des personnes jugent que la spiritualité autochtone et leur culture et identité autochtones traditionnelles est indissociable. Pour Kougom, L'effervescence religieuse et politique au Cameroun engendre progressivement la fragmentation ethnique du peuple chrétien camerounais. Face à la manipulation politique, l'autre nom de l'injustice ethnique, la plupart des Camerounais et Camerounaises y compris les chrétiens réagissent désormais par le tribalisme, l'autre nom de la résignation ou mieux du déchirement social.

Au Cameroun, il y a certains structures de base qu'on peut trouver dans tous les groupes différents (croyances naturelles).pour la région de l'Ouest, le peuple Bamiléké a une forte impression de religion et connecter toujours avec leurs villages natals. La Religion comporte une identité et aussi une impression de sécurité pour eux. Il y en est toujours question que la religion est le point le plus important pour la vie sociale. Les gens se rencontrent soit pour la religion traditionnelle soit pour L'Eglise qui est une religion étrangère devenu culturelle pour d'autres. Tout le monde est intégré et dans cette conception, la religion n'exclut personne et personne n'est inférieur. De plus, la religion a le plus grand rôle dans l'impression du bonheur

et du malheur. Pour les croyants il y a un monde visible et un monde invisible qui sont essentiels. Le monde qui est visible concerne les gens et pour toutes les choses qui sont visibles et à savoir. Le monde invisible par contre est réservé aux dieux. Les dieux y prennent leurs décisions qui règlent la vie dans le monde visible. C'est pourquoi beaucoup de croyants pensent que les dieux du monde invisible les dirigent et les accompagnent pendant leur vie et aussi dans la mort. Tous les rites et mythes lient les vivants du monde visible aux dieux et aux morts dans une relation de transcendance car pour eux, les aïeux intercèdent pour le vivant auprès des dieux. Ils existent chez ce peuple des oracles qui communiquent avec les dieux et transmettent au peuple en ce qui concerne le groupe ou individuellement et, la majeure partie de la communauté y croient.

2) A quels défis en matière de droits humains FORB les membres de la communauté autochtones Bamiléké sont-ils confrontés dans la région ? subissent-ils des formes d'hostilité, de violence ou de discrimination, au moins en partie à cause de leur religion ou de leur identité de croyance ?

On peut noter des conflits ethniques qui font des dysfonctionnements internes à la crédibilité culturelle voir même religieux. Il y a un lien entre les défaillances observées dans le caractère religieux culturel et les défaillances de la société Camerounaise. De plus, le rapport de convergence entre les rivalités ethniques et la religion, provoque bien souvent des malentendus allant jusqu'aux affrontements.

Le droit humain des peuples autochtones Bamiléké est confronté dans la pratique de l'exercice de leurs croyances et pratiques spirituelles car lors des guerres tribales, les églises et les lieux sacrés sont détruits. On peut noter entre autres la discrimination des autres peuples autochtones qui, du fait des migrations rurales très élevées dû au manque d'espace surtout pour investir, qui impacte sur ces peuples de l'Ouest Cameroun et les classe dans le sens premier de la victimologie, un grand facteur des différents traumatismes. Pour Garcet, la victimologie prend des connotations différentes, et Selon Lopez, Cario et Ezzat (n.d.), la victimologie se définit comme la discipline scientifique dont l'objet est l'étude de la victime en tant que personne ou en tant que concept. Ce qui nous intéresse sera la victime en tant que personne physique, individuelle ou en groupe comme objet d'étude, la victimologie analyse sous un angle multidisciplinaire les différentes formes de victimisation subies. Les angles d'approches sont psychologiques, sociologiques, criminologiques, juridiques, biologiques ou médicaux. A ce niveau, la victimologie s'attache donc aux processus qui conduisent à ces victimisations, aux conséquences qu'elles engendrent et aux implications qu'elles suscitent tant pour la victime

elle-même que pour son entourage ou pour le corps social. Les répercussions possibles aux différents niveaux portent sur des questions de prévention, d'évaluation, de répartition, d'indemnisation, de reconnaissance, d'aide ou de soins notamment. Lorsque l'objectif de la proximité physique avec les victimes et sa souffrance est de remédier aux séquelles psychosociales de la victimisation.

Et, dans le sens second, de la violence et la pression des autres tribus sur cette dernière, l'autorité parentale y est pour quelque chose car ici on note le style éducatif autoritaire qui porte sur le style éducatif manifesté par des parents qui imposent des normes de conduites strictes, punissent sévèrement et communiquent peu avec leurs enfants. Ces parents autoritaires n'acceptent aucune dérogation leurs ordres et punissent sévèrement tout écart de conduite. Ils paraissent détachés de leurs enfants et leur témoignent peu d'affection. Ils exigent beaucoup en matière de maturité et communiquent peu avec leurs enfants. Ils dénotent cela du Trans générationnelle (puisque nos parents nous ont éduqués ainsi, nous les transmettons fidèlement à nos enfants pour ne pas perdre le fil de la culture), Les parents assument les rôles féminins et masculins traditionnels ; la mère est affectueuse tandis que le père est autoritaire. Il faut tenir compte de la complicité de la tâche de parents, les styles peuvent être favorables au développement de certains enfants dans certaines circonstances, mais catastrophiques pour d'autres enfants en d'autres circonstances.

3) Quel est le rôle des femmes et des filles autochtones au sein du système de croyances et de pratiques spirituelles de la communauté Bamiléké et comment cela a-t-il change au fil des temps ?

Les femmes et les filles représentent plus de la moitié (50 pour cent) de la population africaine et donnent également naissance à l'autre moitié. De ce fait, leurs intérêts doivent être protégés pour assurer le développement sur le continent africain. (s.E. Dr Nkosazana Dlamini Zuma Présidente de la Commission de l'Union africaine). Les femmes et les filles sont un maillon primordial dans les exécutions des lois, normes et règlements de la tradition ou des principes de l'Eglise pour celle qui y fréquente. Ce sont elles le maillon de pratiques et respect du patrimoine culturel et ce sont les femmes qui se donnent pour la transmission générationnelle de la culture. On note ici une sorte de l'entre deux culturels pour certaines d'entre elles sont partagées par la pratique ancestrale et la religion de la colonisation. Elles sont suspendues aux lèvres des anciens qui conseillent et donnent les conduites à tenir faces aux principes des lois ancestrales. Elles font les champs (agriculture rudimentaire), la cultivatrice bamiléké tient compte, dans la rotation des cultures, ceci sans doute de façon variable, à la fois de la fertilité

du sol et de la situation du terrain: « associations culturelles et types de rotation ne sont pas sans correspondre assez souvent à des principes agronomiques judicieux », et les filles sont encore et souvent envoyées en mariage à des hommes choisis par les parents. Elles sauvegardent le patrimoine culturel et vivent des produits champêtres en grande partie. Au fil des ans, la transmission reste générationnelle. L'impact de l'exode rural fait un frein et réduit la fréquence de transmission. On note entre autre l'acculturation, la banalisation des pratiques spirituelles, etc...

4) quel est l'impact de la colonisation dans le contexte de FORB en Afrique de l'Ouest et du Centre ?

La colonisation dans ces contextes a bouleversée l'entité ethnique dans plusieurs cultures. Pour le peuple autochtone Bamiléké Plusieurs de leurs us et coutumes dans la tradition ont été bannis pour accepter la nouvelle religion. Notons entre autres le culte des cranes, le sacrifice des animaux, le mariage monogamique, l'émancipation de la femme, etc... il y a eu beaucoup de perturbations culturelles du fait de la colonisation. Mais une minorité des peuples autochtones qui ont gardés pur leurs coutumes y ont maintenus et aujourd'hui, nombreux sont ceux qui pour une raison de santé ou d'autres, y reviennent à s'imprégner de l'ancienne méthode car il est souvent déclaré qu'ils y a des maladies et certains styles de problèmes qu'on ne traite qu'au village. et s'inculquent des pouvoirs de la nature, de leurs aïeux.

5) Quelles est la relation entre les peuples autochtones et systèmes religieux majoritaire dans la région ?

Les systèmes religieux sont prédominants. Selon certaines études, Le christianisme est fortement représenté 40% puis suit le protestantisme 20% et d'autres religions 40%. On note une forte connectivité entre les différentes religions ancestrales et coloniales. Mais chacune tient fortement à ses valeurs. Il existe plus souvent, l'entre deux culturels. Les peuples autochtones en majorité pratiquent leurs cultes ancestrales et, d'autres font les deux (ancestrales et coloniales) et certains se donnent aux autres religions. On note des influences pas trop significatives car chaque groupe valorise ses croyances. On a aussi l'œcuménisme entre ces religions souvent (exemple : le chef du village qui va à l'Eglise Catholique le jour d'une grande fête religieuse tel la fête de la paque).

6) les exemples de bonnes pratiques en matière de promotion et protection des croyances et pratiques spirituelles autochtones dans la région Bamiléké ?

Il existe en faible proportion, pas très bonne soit elle une pratique en matière de promotion et de protection des croyances et pratiques autochtones sous le gouvernement de cette région. L'État cherche à entrer en communication avec des peuples de la forêt pour mieux les connaître et faire valoir leurs droits et valoriser leur culture. Mais on peut noter de promotion et de protection omis. Dans le livre de la déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones, à l'article 8 alinéa premier : « les autochtones, peuples et individus, ont le droit de ne pas subir d'assimilation forcée ou de destruction de leur culture. » à l'alinéa deuxième, : « les Etats mettent en place des mécanismes de prévention et de réparation efficaces visant :

- a) Tout acte ayant pour but ou pour effet de priver les autochtones de leur intégrité en tant que peuples distincts, ou de leurs valeurs culturelles ou leur identité ethnique ;
- b) Tout acte ayant pour but ou effet de le déposséder de leurs terres, territoires ou ressources ;
- c) Toute forme de transfert forcé de population ayant pour but ou pour effet de violer ou d'éroder l'un quelconque de leurs droits
- d) ...

A l'article 11, alinéa 1^{er}, les peuples autochtones ont le droit d'observer et de revivifier leurs traditions et leurs coutumes. Ils ont notamment le droit de conserver, de protéger et de développer les manifestations passées, présentes et futures de leur culture, ...

A l'article 25, les peuples autochtones ont le droit de conserver et de renforcer leurs liens spirituels avec les terres, territoires, eaux et zones maritimes côtières et autres ressources qu'ils possèdent ou occupent et utilisent traditionnellement, et d'assumer leurs responsabilités en la matière à l'égard des générations futures.

Les alinéas 1,2,3, de l'article 26 parlent respectivement des peuples autochtones ont le droit aux terres, territoires et ressources qu'ils possèdent et occupent traditionnellement ou qu'ils ont utilisés ou acquis. Les peuples autochtones ont le droit de posséder, d'utiliser, de mettre en valeur et e contrôler les terres, territoires et ressources qu'ils possèdent parce qu'ils leur appartiennent ou qu'ils les occupent ou les utilisent traditionnellement, ainsi que ceux qu'ils ont acquis. Les Etats accordent reconnaissance et protection juridiques à ces terres, territoires et ressources. Cette reconnaissance se fait en respectant dûment les coutumes, traditions et régimes fonciers des peuples autochtones concernés. Ils existent autant d'articles dans ce livre

qui promeut le respect des droits des peuples autochtones or pas ce qui est observable sur le terrain.

En ce qui concerne les systèmes religieux, on note tout d'abord les pratiques ancestrales une présence forte du christianisme. Elles se donnent au vivre ensemble multiethnique, pour permettre de mieux percevoir la manifestation du phénomène du tribalisme dans la communauté et les autres sociétés. Elle montre que des situations dramatiques, de malheurs, de pauvreté, de famine, de conflits et de guerres sont causées en partie par le tribalisme. En deuxième point, il y a la question du sens. Elles analysent et mettent à l'épreuve la compréhension du phénomène du tribalisme et des conflits ethniques dans la société et dans les Églises. Sont abordés, les méfaits du tribalisme, la stratégie mise sur pied pour palier à ce genre de problème c'est pourquoi il est permis des mariages entre ethnies. En troisième point La pratique du dialogue de la diversité ethnique pour la paix est mis sous pied; les solidarités ethniques montrent leur influence sur la pratique quotidienne du vivre ensemble. Nous voyons aussi le dialogue interethnique bien articulé et est le chemin de la réconciliation pour ceux qui sont en palabre au tribunal de la chefferie. Et bien d'autres... mais bien souvent il y'a des autres religions qui infligent a d'autres des violences verbales et des discriminations vestimentaires dans le but soit de les anéantir soit de les convaincre à les rejoindre.

N'oublions pas les bienfaits que la nature nous offre dans ces milieux naturels. On peut noter des maladies Trans générationnelles que seuls les anciens s'y connaissent mieux pour donner de l'aide aux valeureux partagé entre le moderne et le culturel. Des exemples une famille ou un aïeux est mort seul dans la maison en proférant des paroles de malédiction je cite : « tous mes enfants et ma descendance portera ce mal puisqu'ils m'ont abandonné seul... », après son enterrement le successeur est tenu d'entretenir la case du vieillard mort et pour palier à cette maladie, il faut aller voir le successeur lui raconter comment se manifeste la maladie et juste de la cendre sorti du foyer de ce vieillard mort tourné dans de l'huile de palme est léché par celui malade et est guéri par la suite. Voyons aussi les femmes enceintes, elles doivent consulter d'abord des sages-femmes traditionnelles pour un suivi durant la grossesse avant de se rendre à l'hôpital. Sinon on note beaucoup de césarienne, d'enfants mort-nés, bref des complications liées à la grossesse...

7} Quel rôle pour la religion ou la croyance en termes de résolution ou d'aide à la résolution des nombreuses crises convergentes auxquelles l'humanité est confrontée aujourd'hui-climatiques, écologiques, sociétales, économiques, politiques ou autres ?

Les peuples autochtones Bamiléké ont souvent beaucoup en commun avec les autres groupes négligés de la société, à savoir le manque de représentation et de participation politiques, la marginalisation économique et la pauvreté, le manque d'accès aux services sociaux et la discrimination. Malgré leurs différences culturelles, les divers peuples autochtones ont des problèmes communs liés à la protection de leurs droits. Ils luttent pour faire reconnaître leur identité, leurs modes de vie et leurs droits aux terres traditionnelles, à leurs territoires et à leurs ressources naturelles. Donc ce qui est plus important est de leur

En somme, les peuples autochtones dans la pratique de sa spiritualité et de ses croyances, il est souvent bien confrontés à bien de difficultés mais la notion du vivre ensemble prédomine la majeure partie et la nature s'en sert du reste. Parfois, on note l'imposition d'une distinction rigide entre « culture » et « tradition » d'un côté, et « religion » et « croyance » de l'autre, d'où peu de sens en contexte autochtone compte tenu de la nature culturelle de la spiritualité autochtone. Pour exprimer ses us et coutumes, ils ont besoin d'une grande liberté sans entrave, de l'intimité de leurs milieux naturels, de leurs espaces, de leurs pharmacopées traditionnelles etc...

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Benveniste, E. [1954] (1966). Problèmes de linguistique générale, Paris, Gallimard.

Cario, R. (2012). Victimologie : de l'effraction du lien intersubjectif à la restauration sociale. L'Harmattan

Cherblanc, J. & Jobin, G. Théorisation du spirituel à partir de l'analyse de pratiques des Intervenants en soins spirituels au Québec : un modèle original à six dimensions

Fleming, J. et Ledogar, R.J. (2008). « Resilience and Indigenous Spirituality: A Literature Review », Pimatisiwin : A Journal of Aboriginal and Indigenous Community Health, vol. 6, no 2.

Freud, S. (1930). Malaise dans la culture

Garcet Serge (n.d). Note de cours : victimes. Introduction à la victimologie. Université de Liège

Kougoum, G. (2009). Pour une église-communauté-de-paix dans un contexte multiethnique conflictuel. Le cas du Cameroun. Université de Montréal. Faculté des études supérieures. Faculté de théologie.

Les effets des pratiques religieuses et traditionnelles liées au mariage des enfants sur le développement socio-économique de l'Afrique un examen de la recherche, des rapports et des boites à outils tire de l'Afrique. Union africaine. Campagne pour mettre fin au mariage des enfants en Afrique

Lopez, G. (2019). La victimologie 3e ed. Dalloz

Mohr, S. Borrás, Gillieron, L. C. Brandt, P.-Y. Huguelet, P. (2006). Spiritualité, pratiques religieuses et schizophrénie: mise au point pour le praticien

Tylor, (1871). Primitive culture Oxford

United Nations permanent Forum on Indigenous Issues. Indigenous peoples, Indigenous voices

DECLARATION des Nations Unies sur les DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

www.wikipedia.org